



CONCOURS ANONYME D'ARCHITECTES « GLAMPING CABINS » A UNE PHASE AVEC RESTRICTION DE PARTICIPATION

QUESTIONS REÇUES

Question 1

Objet de la question	implantation et déplacement
Question	<p>extrait du règlement : "Étant donné qu'il n'existe pas de site de concours spécifique, les projets peuvent être conçus dans n'importe quel site imaginaire de n'importe quelle taille, en ville ou à la campagne au Luxembourg." "Un logement compact au look original destiné à une implantation dans différents types de lieux touristiques." "un logement sur une plateforme technique mobile et amovible qui peut être posée sans dalle en béton ni travaux de terrassement importants – principe du « Plug & Play »"</p> <p>Question: Nous comprenons que nous devons choisir un site dans la région de notre choix pour présenter le concept de notre projet, mais qu'il pourrait être implanté dans n'importe laquelle des régions citées. Si le concept doit être implantable à divers endroits, cela implique-t-il que celui-ci puisse être déplaçable facilement ? Si oui, à quelle fréquence doit-il être déplacé ?</p>
Réponse	Le concept des cabins ne prévoit pas un déplacement fréquent.

Question 2

Objet de la question	surfaces
Question	<p>extrait du règlement : "un logement dont l'emprise au sol de la cabane ne dépasse pas 25m², hors les structures non essentielles comme la terrasse ou l'avent extérieur etc. n'étant pas considérées comme faisant partie du bâtiment ; – un logement dont la surface construite brute ne dépasse pas 40m² et dont la hauteur est limitée à 6,80 m"</p> <p>Question : L'emprise au sol de 25 m² fait-elle référence à la surface de contact du projet avec le sol naturel OU la surface projetée au sol du plancher de la construction (mur inclus)? Par exemple, un projet qui serait imaginé sur pilotis est-il contraint à une surface de rez-de-chaussée de 25m² ou peut-il faire une surface plus grande étant donné qu'il n'est pas en contact direct avec le sol ?</p>
Réponse	La surface projetée au sol ne doit pas dépasser 25 m ² peu importe si'il existe un contact direct avec le terrain naturel ou pas, hors les structures non essentielles comme la terrasse ou l'avent extérieur etc. n'étant pas considérées comme faisant partie du bâtiment. (Cf. point 3.1.3. du règlement)

Question 3

Objet de la question	connexion des plateformes
Question	<p>extrait du règlement : "un concept qui permet, à l'aide d'un système modulaire, de connecter deux plateformes techniques identiques"</p> <p>question : Concernant le fait de connecter deux plateformes techniques identiques, s'agit-il de connecter deux plateformes pour un seul logement ou de coupler deux logements ? Quel est l'usage envisagé justifiant le fait de connecter les deux plateformes techniques ?</p>
Réponse	Cf. Introduction : Pour le concours d'architecture, les participants sont invités à soumettre leurs projets pour une « Glamping cabin », une structure modulaire hors réseau qui accueillera 2 à 4 personnes. Cf. point 3.1.3. du règlement : un concept qui permet, à l'aide d'un système modulaire, de connecter deux plateformes techniques identiques. Le programme des locaux ne doit pas être forcément identique.

Question 4

Objet de la question	lettre de motivation
Question	Concernant la participation au concours, la lettre de motivation est-elle à intégrer dans les documents du rendu ou en amont pour validation de notre participation ?
Réponse	L'ensemble des documents (administratifs et projet) sont à remettre en une fois dans le formulaire sur le site www.concursoai.lu . Un champ spécifique pour la remise de la lettre de motivation est prévu.

Question 5

Objet de la question	Passeport matériaux
Question	Au point 3.1.3, il est mentionné qu'un "passeport de matériaux est à prévoir". Est-ce une nécessité pour le concours? Selon quelle norme/forme?
Réponse	Cf. point 6.2.3. du règlement : le passeport des matériaux est à intégrer dans les schémas du concept écologique et de l'économie circulaire sur la planche de présentation.

Question 6

Objet de la question	Modularité
Question	Au point 3.1.3, il est demandé un système modulaire permettant la connection entre 2 plateformes techniques. Pouvez-vous préciser ? Est-il nécessaire de prévoir des unités connectables pour former de plus grandes unités, à la manière d'un Lego ?
Réponse	Cf. Introduction : Pour le concours d'architecture, les participants sont invités à soumettre leurs projets pour une « Glamping cabin », une structure modulaire hors réseau qui accueillera 2 à 4 personnes.

Question 7

Objet de la question	Coût de construction
Question	Le coût de construction ne doit pas dépasser 80.000€ TTC avec marge de 10%. Cela signifie : coût total aux prix actuels + 10% = 80.000€ ? OU coût total = max. 88.000€ ?
Réponse	coût total TTC = max. 88.000€

Question 8

Objet de la question	Contrôle coûts de construction
Question	Le devis estimatif à fournir représente un devis architecte, non un devis précis par retour de consultation d'entreprises ?
Réponse	<p>Le point 6.2.3 demande la fourniture de deux devis :</p> <p>1) <u>Pour le Contrôle du coût probable de construction</u> Les candidats doivent fournir un devis détaillé sur le coût probable de la construction, à savoir le coût de construction, nu, clé en mains, hors frais de transport (à l'indice semestriel des prix de la construction en vigueur au lancement du présent concours). Il est ainsi précisé qu'est visé uniquement le coût de la structure modulaire hors réseau (« Glamping cabin ») à l'exclusion de tous autres coûts, frais d'aménagement ou d'installation sur site ou autres frais accessoires. Format du devis : max 1 page DIN A4.</p> <p>2) Pour être recevable, tout projet soumis doit être accompagné d'un devis détaillé portant sur l'ensemble d'une éventuelle mission de suivi rémunérée telle que définie au point 7.3. Le contenu du devis de mission ne constitue pas un critère d'évaluation du jury.</p>

Question 9

Objet de la question	Classe énergétique
Question	Y a-t-il un standard énergétique à respecter? Ou peut-on considérer le projet comme étant hors normes d'usage?
Réponse	Cf. point 3.1.3. du règlement : un concept qui permet une exploitation durant 365 jours en tenant compte des conditions climatiques du Luxembourg. Pour les constructions de moins de 50 m2 de surface construite brute on n'a pas besoin d'un passport énergétique. Il est demandé un projet conçu à la bonne foi de l'architecte.

Question 10

Objet de la question	Normes de sécurité
Question	Le concept étant supposé original et innovant, faut-il respecter les normes ITM? SNSFP (en cas de commune comme MO)? (cf. problèmes d'adaptation de certains projets du concours Minett Trail)
Réponse	Pour la phase du concours il n'y a pas de normes à respecter. Lors de la réalisation du projet ensemble avec un MO public un bureau de contrôle est nécessaire. Il est demandé un projet conçu à la bonne foi de l'architecte.

Question 11

Objet de la question	Images à fournir
Question	Min. 2 perspectives sont à placer sur le panneau A1. 1 image supplémentaire est à fournir en grand format. Cela signifie min. 2 images DONT une dupliquée en grand? OU min. 2+1 images?
Réponse	Cette décision est au libre choix du candidat.

Question 12

Objet de la question	Hauteur limite = 6,80m
Question	D'où provient la hauteur limitée à 6.80m ? une norme? multiple du maximum transportable sur voie carrossable?
Réponse	C'est une décision prise par les organisateurs du concours

Question 13

Objet de la question	Devis mission + exemple 06.12
Question	<p>1. Le devis de mission de suivi sera-t-il visible par le jury?</p> <p>2. Dans l'exemple de devis envoyé par email le 06.12, à quoi correspondraient les phases présentées dans votre devis? (les phases 1 et 2, correspondant à l'avant-projet selon contrat type, ne sont pas concernées par une mission de suivi. La phase 4, correspondant à l'exécution, est par contre réduite à 10% ?!). Aussi, le prix de construction est ici calculé HT, donc 93.600 TTC, contrairement à ce qui est mentionné dans le brief ?</p> <p>3. Pouvez-vous clarifier, selon contrat-type, ce qui serait à inclure à la mission? Théoriquement: Phases (3), 4, 5 du contrat-type + extra (3D,...)?</p>
Réponse	<p>Le devis pour l'éventuelle mission de suivi ne constituant pas un critère d'évaluation des projets, il ne sera pas visible par le jury.</p> <p>Le point 6.2.3 demande la fourniture de deux devis :</p> <p>1) <u>Pour le Contrôle du coût probable de construction</u> Les candidats doivent fournir un devis détaillé sur le coût probable de la construction, à savoir le coût de construction, nu, clé en mains, hors frais de transport (à l'indice semestriel des prix de la construction en vigueur au lancement du présent concours). Il est ainsi précisé qu'est visé uniquement le coût de la structure modulaire hors réseau (« Glamping cabin ») à l'exclusion de tous autres coûts, frais d'aménagement ou d'installation sur site ou autres frais accessoires. Format du devis : max 1 page DIN A4.</p> <p>2) Pour être recevable, tout projet soumis doit être accompagné d'un devis détaillé portant sur l'ensemble d'une éventuelle mission de suivi rémunérée telle que définie au point 7.3. Le contenu du devis de mission ne constitue pas un critère d'évaluation du jury.</p> <p>L'exemple de devis envoyé par email le 06.12. ne constitue qu'un exemple.</p>

Question 14

Objet de la question	surface construite brute - hauteur sous combles
Question	À partir de quelle hauteur sous toit (sous combles) est calculé la surface construite brute ne pouvant excéder 40m ² ?
Réponse	On entend par surface construite brute la surface hors œuvre obtenue d'un bâtiment et des dépendances en additionnant la surface de tous les niveaux. (pour les cabins la hauteur minimale et le nombre des niveaux n'est pas définis). Les surfaces non closes, notamment les loggias, les balcons et les car-ports, ne sont pas prises en compte pour le calcul de la surface construite brute.

Question 15

Objet de la question	Plateforme technique mobile + amovible
Question	que veut dire exactement mobile et amovible: - sur chassis tractable / sur roues ? - sur fondation à vis est considéré mobile et amovible ? - tonnage max ? - dimensions max pour transport voie publique ?
Réponse	Cf. point 3.1.3. du règlement : un logement sur une plateforme technique mobile et amovible qui peut être posée sans dalle en béton ni travaux de terrassement importants – principe du « Plug & Play » Il n'y a pas d'autres prescriptions définies par le concours

Question 16

Objet de la question	hauteur maximale 6,80m
Question	À partir de où est mesuré cette dimension: - par en-dessous la plateforme technique? - à partir du terrain naturelle?
Réponse	À partir du terrain aménagé

Question 17

Objet de la question	connexion de 2 plateformes techniques / système modulaire
Question	- si connectées, les plateformes doivent-elles pouvoir se partager UNE connexion énergie, eau potable et canalisation commune?
Réponse	oui

Question 18

Objet de la question	"hors reseau"
Question	Que veut dire "hors reseau" dans le cout de construction de la structure modulaire hors réseau? Dans le meme paragraphe, que comprenez-vous précisément par les frais d'aménagements exclus? (aménagement ext? int? mobiliers? ustenciles?)
Réponse	Hors réseau veut dire sans les coûts nécessaire pour la viabilisation du site comme par exemple coûts de réseaux ou coûts d'autorisation, ...

Question 19

Objet de la question	Démontabilité
Question	Le projet / structure doit-elle être démontable / remontable ?
Réponse	Il est demandé un concept écologique qui intègre les principes de l'économie circulaire

Question 20

Objet de la question	Questions concernant la plateforme et la mobilité
Question	Qu'entendez-vous par plateforme mobile? Pouvez-vous donner plus de détail à ce sujet? Est-ce que l'ensemble du projet doit être mobile, ou le projet peut être démonté, la plateforme déplacée et le projet remonté ailleurs? Quelle différence faites vous entre mobile et amovible? La plateforme mobile est-elle comprise dans les coûts?
Réponse	-Plateforme technique : c'est la structure portante une sorte chassis du projet. Un logement sur une plateforme technique mobile et amovible qui peut être posée sans dalle en béton ni travaux de terrassement importants – principe du « Plug & Play » - mobile veut dire déplaçable/transportable et amovible veut dire qu'on peut enlever et remettre une chose à volonté - La plateforme est comprise dans les coûts de construction

Question 21

Objet de la question	Questions relative à l'architecture :
Question	A partir de quel point est mesuré la hauteur du projet? Les fondations ou la plateforme sont-elles comprises dans cette hauteur limite?
Réponse	La hauteur est mesuré à partir du terrain aménagé

Question 22

Objet de la question	Les coûts
Question	La cuisine et le mobilier sont-ils inclus dans les coûts ?
Réponse	La cuisine équipée avec un petit frigo, deux plaques chauffantes, évier avec eau courante chaude et froide, la salle de douche avec WC et le mobilier intégré font partie des coûts de construction

Question 23

Objet de la question	Documents supplémentaires
Question	Quand recevrons-nous les documents supplémentaires ?
Réponse	Il n'y a pas d'autres documents que le règlement.

Question 24

Objet de la question	Nombre de projet(s)
Question	Un bureau peut-il rentrer plus d'un projet?
Réponse	Cf. point 6.2.3. du règlement : « Chaque participant ne peut remettre qu'un seul projet. »

Question 25

Objet de la question	Bonne exécution
Question	Une mission de suivi de la réalisation n'étant pas prévue, pouvez-vous tout de même garantir que l'exécution sera fidèle aux plans d'exécution fournis par l'équipe retenue ? Autrement dit, l'OAI se porte-il garant du respect de l'exécution ou est-ce que le constructeur/exploitant a la liberté d'adapter le design pour diverses raisons ?
Réponse	C'est un point qui doit être réglé par le ministère dans la convention d'exécution et de réalisation avec le MO.

Question 26

Objet de la question	budget
Question	Par rapport au budget, 80.000€ TTC, quel en est le taux de la TVA ? Avec une marge de 10% proposée, peut-on partir du principe que le budget de 88.000€ TTC n'est pas un facteur contraignant et que cela peut tout à fait constituer la base du budget final ? Aussi est-ce que les éléments sanitaires et les équipements de la cuisine font partie de ce budget ?
Réponse	- Pour le moment le taux de TVA de 16% est à prévoir étant donné que c'est la taux applicable lors de la remise des projets. -La cuisine équipée avec un petit frigo, deux plaques chauffantes, évier avec eau courante chaude et froide, la salle de douche avec WC et le mobilier intégré font partie des coûts de construction

Question 27

Objet de la question	énergie
Question	Un passeport de matériaux est à prévoir mais y-a-t-il des valeurs énergétiques à respecter (y compris valeurs U) ; murs, sol, plafond, installations techniques, vmc ?
Réponse	Cf. point 3.1.3. du règlement : un concept qui permet une exploitation durant 365 jours en tenant compte des conditions climatiques du Luxembourg. Pour les constructions de moins de 50 m2 de surface construite brute on n'a pas besoin d'un passport énergétique. Il est demandé un projet conçu à la bonne foi de l'architecte.

Question 28

Objet de la question	concept paysager
Question	« Un concept paysager qui intègre des chemins d'accès, des terrasses, des plantations fera partie intégrante du concept » ; peut-on avoir plus d'information à ce sujet étant donné qu'il n'existe pas de site concret ?
Réponse	Cf. Introduction : Il est à prévoir un concept paysager pour un nombre pas défini de glamping cabins et un site au libre choix des candidats. Étant donné qu'il n'existe pas de site de concours spécifique, les projets peuvent être conçus dans n'importe quel site imaginaire de n'importe quelle taille, en ville ou à la campagne au Luxembourg.

Question 29

Objet de la question	questions générales
Question	<ul style="list-style-type: none"> - Un espace extérieur, [p.ex.terrasses] est-il à prévoir comme partie intégrée du projet? - Qu'entendez-vous plus précisément par « une plateforme technique » ? - Dans quelle mesure ces plateformes doivent-elles être connectées ? - Faut-il atteindre une classe énergétique précise? - Il y a-t-il des prescriptions sur la sécurité à respecter? (notamment prévention incendie ITM - SNSFP) - Il y a-t-il des obligations en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite? - Il y a t-il une date limite pour l'inscription au concours ? - Faut-il remettre deux devis séparés, sur à chaque fois une page DIN A4? un premier devis détaillé sur le coût probable de la construction, et un deuxième devis détaillé sur une éventuelle mission de suivi après le concours ? - Les perspectives et l'illustration peuvent-elles être choisies librement ou doit-il y avoir une image extérieure et une intérieure ?
Réponse	<ul style="list-style-type: none"> - un concept paysager qui intègre des chemins d'accès, des terrasses, des plantations fera partie intégrante du concept -Plateforme technique : c'est la structure portante une sorte chassis du projet. Un logement sur une plateforme technique mobile et amovible qui peut être posée sans dalle en béton ni travaux de terrassement importants – principe du « Plug & Play » - voir question 27 - voir question 10 - Il n'y a pas d'obligations en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite - Il y a seulement une date de remise de projet. 31.01.2023 à 12 :00 heures

	<p>-Oui, le point 6.2.3 demande la fourniture de deux devis :</p> <p>1) <u>Pour le Contrôle du coût probable de construction</u> Les candidats doivent fournir un devis détaillé sur le coût probable de la construction, à savoir le coût de construction, nu, clé en mains, hors frais de transport (à l'indice semestriel des prix de la construction en vigueur au lancement du présent concours). Il est ainsi précisé qu'est visé uniquement le coût de la structure modulaire hors réseau (« Glamping cabin ») à l'exclusion de tous autres coûts, frais d'aménagement ou d'installation sur site ou autres frais accessoires. Format du devis : max 1 page DIN A4.</p> <p>2) Pour être recevable, tout projet soumis doit être accompagné d'un devis détaillé portant sur l'ensemble d'une éventuelle mission de suivi rémunérée telle que définie au point 7.3. Le contenu du devis de mission ne constitue pas un critère d'évaluation du jury. - Les perspectives et illustrations sont au libre choix du candidat</p>
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Question 30

Objet de la question	Nombre de personnes occupant une "Glamping Cabin"
Question	Combien de personnes doivent confortablement pouvoir séjourner dans une "Glamping Cabin"
Réponse	C.f Introduction : Pour le concours d'architecture, les participants sont invités à soumettre leurs projets pour une « Glamping cabin », une structure modulaire hors réseau qui accueillerait 2 à 4 personnes.

Question 31

Objet de la question	Budget
Question	Est-ce qu'une fondation éventuellement requise pour une construction susceptible aux charges de vent (construction plus haute que large) est à prévoir dans l'enveloppe budgétaire ?
Réponse	Le devis doit être adapté au projet remis

Question 32

Objet de la question	Grundstück / Location
Question	Mit was für einer Bodenbeschaffenheit muss man rechnen
Réponse	Da kein Grundstück definiert ist, kann diese Frage nicht beantwortet werden.

Question 33

Objet de la question	Grundstück / Location / Budget / Möbel
Question	Mit welcher Bodenbeschaffenheit sollte man rechnen. Sind die Möbel Teil des 80.000 € Budget
Réponse	Da kein Grundstück definiert ist, kann diese Frage nicht beantwortet werden. Küche, Bad und Einbaumöbel sind im Budget mit vorzusehen.

Question 34

Objet de la question	Grundstück / Location / Budget / Möbel
Question	Mit welcher Bodenbeschaffenheit sollte man rechnen. Sind die Möbel und Beleuchtung Teil des 80.000 € Budget
Réponse	idem Frage 33

Question 35

Objet de la question	
Question	<p>Est-ce qu'il a une date limite d'inscription avant la remise des documents concours ?</p> <p>Est-ce que le % de copyright est négociable?</p> <p>En tant qu'architecte indépendant à son (nom propre) peut-il faire une association momentanée avec un bureau d'architecture?</p> <p>Le projet peut-il être flottant?</p>
Réponse	<p>- Il y a seulement une date de remise de projet. 31.01.2023 à 12 :00 heures</p> <p>- il est défini un pourcentage de 1,5% de copyright</p> <p>- Une candidature par groupement ou association momentanée est acceptée. Les architectes membres obligatoires de l'OAI peuvent participer au concours. L'effectif moyen sur les 3 dernières années (2019, 2020, 2021) du bureau doit être au maximum de 5 personnes ETP. Si le bureau existe depuis moins de 3 ans, seules les années d'existence sont à prendre en considération.</p> <p>-Il est à prévoir un concept paysager pour un nombre pas défini de glamping cabins et un site au libre choix des candidats. Étant donné qu'il n'existe pas de site de concours spécifique, les projets peuvent être conçus dans n'importe quel site imaginaire de n'importe quelle taille, en ville ou à la campagne au Luxembourg.</p>